

COVID-19 exceptions and considerations for the Tri-agency fall 2020 competitions

In response to the impact the COVID-19 pandemic has had on students and institutions, the granting agencies wish to call attention to specific aspects of the application and review process. The following document outlines the exceptions to transcript requirements that are being made for the fall 2020 competitions and the considerations administrators and selection committee members are being asked to provide during the review of applications.

These measures are being followed by agency staff in the review of application eligibility and will be provided for the training of our internal selection committee members that will be reviewing and scoring applications for the Tri-agency competitions. Please share this information within your institution's departments and selection committees as necessary so that we can ensure a fair and accurate review for all applicants.

Transcripts

It is anticipated that some applicants may have difficulty obtaining official transcripts for their applications to the current competitions. Therefore, in order to provide flexibility to both institutions and applicants, the granting agencies will accept unofficial transcripts if official transcripts cannot be obtained.

- Applicants should first contact the Faculty of Graduate Studies to determine whether an official transcript can be provided.
- All other transcript standards as outlined in the relevant funding opportunity must still be met.
- If certified English or French translations of foreign transcripts are not available, translated copies can be electronically validated by the institution or a professional translation service.

The submission of an application will continue to serve as a formal attestation that the applicant has provided true, complete, and accurate information in the application and its related documents.

Course results

In addition to the closure of facilities, COVID-19 brought about disruptions and interruptions to research and studies as well as a transition from in-person to on-line instruction. Students at all levels needed to adjust to their new situation and this had a wide-ranging effect on individual achievements; some students were not impacted while others struggled to work under new conditions.

Furthermore, institutions will be providing a variety of course results for the January 2020 to April 2020 and May 2020 to August 2020 academic terms including but not limited to the following:

- Pass/fail
- Credit/no credit

- Pass/fail and grades
- Grades that counts towards the GPA
- Grades that do not count towards the GPA
- Course results that will only be calculated at the end of the summer term (August 2020) – allowing students extra time to complete course requirements

For these reasons, the agencies request that institutions and selection committee members consider the impacts of the COVID-19 pandemic on course results for the January 2020 to April 2020 and May 2020 to August 2020 semesters when assessing the following:

First class average (FCA) eligibility for the Canada Graduate Scholarships – Master’s program:

- The last two completed years of study (full-time equivalent) are still to be considered in the calculation of the FCA eligibility criterion. SLOs are not to use semesters further back than this in their determinations.
- Course results for the January 2020 to April 2020 and May 2020 to August 2020 semesters may need to be considered with special circumstances in mind for both format and level of success.
- As stated in the [CGS M program guidelines](#), institutions may, at their discretion, offer a CGSM award to applicants who have not obtained a first-class average.

Academic record:

- Academic record is used in the evaluation of a number of Tri-agency program applications.
- Course results for the January 2020 to April 2020 and May 2020 to August 2020 semesters may need to be considered with special circumstances in mind for both format and level of success.
- Other indicators throughout the application may be used to assist in this evaluation such as previous semesters’ results, scholarships, awards, etc.; these other sub-criteria can be found in the evaluation criteria of each program.

Special circumstances

As instructed in the selection review section of the [Information and instructions for scholarships liaison officers for managing the Canada Graduate Scholarships – Master’s program](#) and agency-specific guides for doctoral selection competitions, members must consider any special circumstances that have had an effect on the performance and/or productivity of the applicant. This includes delays due to health problems, family responsibilities, parental leave, disabilities, social and economic issues, or other applicable circumstances.

The special circumstances section* may also be used by the applicant to describe the impact of COVID-19 on any aspect of their application. Members must consider any special circumstances related to

COVID-19 that may have delayed, altered or interrupted the applicant's studies or research, or otherwise affected the performance on which the assessment for funding will be made.

*For the Vanier CGS program, impact of COVID-19 should be included in the [Personal Leadership Statement](#).

*For the SSHRC Doctoral Awards, including the SSHRC CGS D and the SSHRC Doctoral Fellowships, the impact of COVID-19 should be included in the [Allowable Inclusions section](#).

Feasibility of research

Selection committee members are also asked to evaluate the feasibility of an applicant's research proposal. Though the COVID-19 pandemic has had a significant impact on current research, it is not known if and how it may impact students' future research plans. For this reason, agencies have not directed applicants to provide contingency plans as part of their proposed research outlines. Members may score applicants higher in judgement and critical thinking or feasibility and merit of proposed research for mentioning alternative research/location options, but those who do not mention this should not be scored at a disadvantage.

Should you have any questions, contact us at harmonization@cgs-besc.gc.ca.

The programs divisions of CIHR, NSERC, and SSHRC

COVID-19 : Exceptions et éléments à prendre en compte dans le cadre des concours des trois organismes pour l'automne 2020

Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les étudiants et les établissements, les trois organismes subventionnaires souhaitent attirer l'attention sur des aspects précis du processus de présentation et d'évaluation des demandes. Le présent document décrit sommairement les exceptions aux exigences relatives aux relevés de notes pour les concours de l'automne 2020 et les éléments que les administrateurs et les membres de comités de sélection devront prendre en compte dans le cadre de l'évaluation des demandes.

Le personnel des organismes respecte ces consignes lorsqu'il évalue l'admissibilité des demandes. Les consignes seront également communiquées en vue de la formation des membres des comités de sélection internes qui examineront et noteront les demandes présentées dans le cadre des concours des trois organismes. Veuillez transmettre l'information aux départements et aux comités de sélection de votre établissement au besoin afin que nous puissions assurer une évaluation équitable et exacte pour tous les candidats.

Relevés de notes

On s'attend à ce que certains candidats aient de la difficulté à obtenir les relevés de notes officiels devant accompagner les demandes qu'ils présenteront aux concours actuels. Par conséquent, afin d'offrir une certaine flexibilité aux établissements et aux candidats, les organismes subventionnaires accepteront les relevés de notes non officiels si les candidats ne peuvent en obtenir la version officielle.

- Les candidats devraient d'abord se renseigner auprès de la Faculté des études supérieures de leur établissement afin de savoir s'ils peuvent obtenir un relevé de notes officiel.
- Les candidats doivent quand même respecter toutes les autres normes visant les relevés de notes énoncées dans la description de la possibilité de financement pertinente.
- S'il est impossible d'obtenir une traduction française ou anglaise certifiée de relevés de notes fournis dans une autre langue, les versions traduites peuvent être validées électroniquement par l'établissement ou par un service de traduction professionnel.

Par ailleurs, en présentant une demande et en soumettant les documents connexes, les candidats attestent ainsi avoir fourni des renseignements justes, complets et exacts.

Résultats de cours

Outre la fermeture d'installations, la COVID-19 a entraîné des perturbations et des interruptions dans la recherche et les études et contraint les établissements à offrir des cours en ligne plutôt qu'en personne. Les étudiants de tous les niveaux ont dû s'ajuster à la nouvelle réalité, ce qui a eu divers effets sur les

résultats individuels. Certains étudiants n'ont pas été touchés, tandis que d'autres ont eu de la difficulté à travailler dans de nouvelles conditions.

Par ailleurs, la méthode de notation des cours pour les sessions de janvier 2020 à avril 2020 et de mai 2020 à août 2020 variera d'un établissement à l'autre :

- réussite ou échec;
- cours crédité ou non crédité;
- réussite ou échec et notes;
- notes prises en compte dans le calcul de la moyenne pondérée cumulative (MPC);
- notes non prises en compte dans le calcul de la MPC;
- résultats scolaires calculés uniquement à la fin de la session d'été (août 2020) – ce qui donne aux étudiants davantage de temps pour satisfaire aux exigences des cours.

Pour les raisons susmentionnées, les organismes demandent aux établissements et aux membres des comités de sélection de prendre en compte l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les résultats obtenus pour les sessions de janvier 2020 à avril 2020 et de mai 2020 à août 2020 lorsqu'ils évaluent les aspects suivants :

Admissibilité selon la moyenne de première classe pour le Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M)

- Les agents de liaison des bourses doivent continuer de prendre en compte les deux dernières années d'études terminées (à temps plein ou l'équivalent) dans le calcul de la moyenne de première classe. Ils ne doivent pas remonter plus en arrière dans leur calcul.
- Au moment d'examiner les résultats obtenus pour les sessions de janvier 2020 à avril 2020 et de mai 2020 à août 2020, il pourrait falloir prendre en compte les situations particulières, tant en ce qui a trait à la méthode de notation qu'au niveau de réussite.
- Comme il est mentionné dans [les lignes directrices sur le Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise](#), les établissements peuvent, à leur discrétion, offrir une BESC M aux candidats qui n'ont pas obtenu une moyenne de première classe.

Dossier scolaire

- Dans le cadre de certains programmes, le dossier scolaire des candidats est pris en compte dans l'évaluation des demandes.
- Au moment d'examiner les résultats scolaires pour les sessions de janvier 2020 à avril 2020 et de mai 2020 à août 2020, il pourrait falloir prendre en compte les situations particulières, tant en ce qui a trait à la méthode de notation qu'au niveau de réussite.
- D'autres indicateurs figurant dans la demande pourront être utilisés dans l'évaluation, par exemple les résultats de sessions antérieures ou les bourses et prix – ces sous-critères sont énoncés dans les critères d'évaluation de chaque programme.

Circonstances particulières

Comme il est indiqué dans la section Évaluation du document intitulé [Information et instructions à l'intention des agents de liaison des bourses pour gérer le Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise](#) et des guides de chaque organisme concernant les concours au niveau du doctorat, les membres des comités de sélection doivent prendre en compte toute circonstance particulière qui a eu une incidence sur le rendement ou la productivité du candidat, par exemple les problèmes de santé, les responsabilités familiales, les congés parentaux, les déficiences, des problèmes sociaux ou économiques ou d'autres circonstances pertinentes ayant entraîné des retards.

Le candidat peut aussi invoquer la section sur les circonstances particulières* pour décrire l'incidence de la COVID-19 sur n'importe quel aspect de sa demande. Les membres des comités de sélection doivent prendre en compte toute circonstance particulière en lien avec la COVID-19 qui aurait pu retarder, modifier ou interrompre les études ou les travaux de recherche du candidat ou encore nuire au rendement sur lequel repose l'évaluation de la demande de financement.

*Pour le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier, le candidat devrait décrire l'incidence de la COVID-19 dans [la Déclaration sur le leadership](#).

*Pour les bourses de doctorat du CRSH, y compris les bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat, le candidat devrait décrire l'incidence de la COVID-19 dans la section [Pièces jointes admissibles](#).

Faisabilité de la recherche

On demande également aux membres des comités de sélection d'évaluer la faisabilité de la recherche proposée par le candidat. La pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence sur la recherche actuelle, mais on ne sait pas encore si elle en aura – et, le cas échéant, dans quelle mesure – sur les plans de recherche futurs des étudiants. C'est pourquoi les organismes n'ont pas demandé aux candidats de présenter un plan alternatif dans leur résumé de la recherche proposée. Il est possible que les membres attribuent une note plus élevée pour le jugement, la pensée critique ou la faisabilité et le mérite de la recherche si le candidat a mentionné d'autres options de recherche ou d'emplacement. Toutefois, les candidats qui n'en ont pas fait mention ne devraient pas obtenir une note moins élevée pour cette raison.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous faire parvenir un courriel à harmonisation@cgs-besc.gc.ca.

Les divisions des programmes des IRSC, du CRSNG et du CRSH